

N° ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

٢٠١٩

Rabat, le

11 OCT 2024

## DECISION

### Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le-dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu la circulaire n°1 du 05 Février 2019 relative aux conditions pour pouvoir aux postes de chef de division et de chef de service ;
- Vu les nécessités de service

## DECIDE

**Article 1** : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

H

| <b>Directions</b>                                                            | <b>Postes vacants</b>                                             |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Souss-Massa</b>                                                           | Service de la Protection des Végétaux d'Agadir - Ida ou Tanane    |
|                                                                              | Service des Ressources et du Support d'Agadir                     |
|                                                                              | Service Vétérinaire de la DCQ Agadir                              |
|                                                                              | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Taroudant |
|                                                                              | Service de Contrôle des Semences et Plants de Souss               |
| <b>Fès-Meknès</b>                                                            | Service Régional de Contrôle des Semences et Plants de Saiss      |
|                                                                              | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Boulmane  |
| <b>Oriental</b>                                                              | Service Régional de Contrôle des Semences et Plants de l'Oriental |
|                                                                              | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Figuig    |
|                                                                              | Service de la Protection des Végétaux d'Oujda - Angad             |
| <b>Tanger-Tetouan-Alhoceima</b>                                              | Service Vétérinaire de Chefchaouen                                |
| <b>Casablanca-Settat</b>                                                     | Service Vétérinaire de Mohamedia                                  |
| <b>Guelmim-Ouad Noun,<br/>Laayoune-Sakia Hamra et<br/>Dakhla Oued Dahhab</b> | Service Vétérinaire de Guelmim                                    |
|                                                                              | Service Vétérinaire de Boujdour                                   |
|                                                                              | Service Vétérinaire de Sidi Ifni                                  |
|                                                                              | Service de la Qualité et de l'Audit de Laayoune                   |
|                                                                              | Service Vétérinaire de Laayoune                                   |

|                             |                                                                                               |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Beni Mellal-Khénifra</b> | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux d' Azilal                                |
|                             | Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'Origine Végétale de la Province de Beni Mellal |
| <b>Darâa-Tafilelt</b>       | Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Midelt                                |
|                             | Service Vétérinaire d'Errachidia                                                              |
|                             | Service Vétérinaire Zagoura                                                                   |
| <b>Marrakech-Safi</b>       | Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'Origine Végétale de Youssoufia                 |
|                             | Service Régional du Contrôle des Semences et Plants de Haouz                                  |
| <b>Direction Centrale</b>   | Service d'audit interne                                                                       |
|                             | Service de la Surveillance des Etablissements                                                 |

**Article 2 :** l'appel à candidature est ouvert au profit des fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Être classé, au moins aux grades d'Administrateur 2<sup>ème</sup> Grade, de Médecin vétérinaire et d'Ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer au moins d'une attestation ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 3<sup>ème</sup> grade ou un grade équivalent ;
- Disposer d'au moins de 2 ans d'ancienneté en qualité de titulaire ou 3ans d'ancienneté pour les agents contractuels.

Aussi, l'appel à candidature est ouvert aux fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au grade d'**Administrateur 3<sup>ème</sup> Grade**, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer **au moins de 15 ans** de service dont **au moins 4 ans en qualité du grade d'Administrateur 3<sup>ème</sup> grade**, ou à des grades équivalents.

**Article 3** : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (en 4 exemplaires) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

**Article 4** : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le ..... **26 OCT. 2024** ..... sous pli fermé.

**Article 5** : la présente décision est affichée sur les sites : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**NB** : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

A

/ ✓ e

  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE  
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
JANATI Abdellah